

## Déclaration de conformité UE №. 1121/02

EPI-catégorie II

<b>N° d' article:</b> 1121 <b>teXXor</b>	 © BIG Arbeitsschutz GmbH
<b>Modèle:</b> Gants d'hiver HIMALAYA II	

### Le fabricant

BIG Arbeitsschutz GmbH  
Königsberger Str. 6  
D - 21244 Buchholz i.d.N.  
Allemagne

déclare sous sa seule responsabilité, que l'équipement de protection individuelle (EPI) décrit ici est conforme à la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425 et les normes harmonisées:

	EN 420:2003+A1:2009	- Gants de protection - Exigences générales
	EN 388:2016	- Protection contre les risques mécaniques
	EN 511:2006	- Gants de protection contre le froid

### Centre notifié responsable de la réalisation de l'examen de type:

CTC  
Parc Scientifique Tony Garnier  
4 rue Hermann Frenkel  
69367 Lyon Cedex 07  
Frankreich  
Kenn-Nr.: 0075

a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré le numéro d'attestation d'examen UE de type 0075/1430/162/04/19/1210.

La spécification technique est disponible sur:



[www.big-arbeitsschutz.de](http://www.big-arbeitsschutz.de)

Ce document a été publié le: 15.04.2019  
Ce document est applicable jusqu'à: 15.04.2024

### BIG Arbeitsschutz GmbH

Malte Kuhring  
- gestion -